

**ENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN

**COOPÉRATION EUROMED SUR LA SÉCURITÉ MARITIME ET LA PRÉVENTION DE
LA POLLUTION PROVENANT DES NAVIRES (SAFEMED II)**

Projet régional financé par le Fonds MEDA de l'U.E. MED 2007/147-568

**Formation sur le Protocole de 2010 modifiant la Convention
internationale sur la responsabilité et l'indemnisation pour les
dommages liés au transport par mer de substances nocives et
potentiellement dangereuses, 1996 (SNPD PROT 2010)**

Malte

12 et 13 décembre 2012



RAPPORT

Projet SAFEMED II – Tâche 5.9

SOMMAIRE

SYNTHÈSE

1.	INTRODUCTION ET ORGANISATION	1
	Dates et lieu.....	1
	Programme, supports et documentation de formation	1
	Participants.....	1
	Intervenants et experts	1
2.	INTRODUCTION AU SUJET ET OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	2
	Contexte	2
	Objectifs de la Formation.....	2
3.	LA FORMATION	2
	Discours d'ouverture.....	2
	Jour 1 – 12 décembre.....	3
	Jour 2 – 13 décembre.....	4
4.	ÉVALUATION ET CONCLUSION DE LA FORMATION	5

ANNEXE I - LISTE FINALE DES PARTICIPANTS

ANNEXE II - PROGRAMME

ANNEXE III - RÉPONSES DES PARTICIPANTS AU FORMULAIRE D'ÉVALUATION

SYNTHÈSE

L'OMI, en 1984, a réuni une conférence chargée de réfléchir à un nouvel instrument pour régir l'indemnisation des accidents impliquant des matières nocives et potentiellement dangereuses (SNPD). Ce n'est toutefois qu'en mai 1996 que l'OMI a adopté la Convention internationale de 1996 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses (la Convention SNPD ou SNPD).

Faute d'un nombre suffisant de ratifications, la Convention SNPD n'est jamais entrée en vigueur et une seconde Conférence internationale a été organisée en avril 2010, conclue l'adoption d'un protocole à la convention SNPD. Ce Protocole pour vocation d'apporter une réponse aux problèmes pratiques qui avaient empêché bon nombre d'États de ratifier la Convention d'origine.

L'objectif de cette formation régionale était de promouvoir la connaissance de la Convention modifiée dans la région Méditerranée et d'accompagner les étapes préparatoires à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole SNPD 2010. Elle a été organisée avec le soutien de l'Union européenne (UE) dans le cadre du Projet SAFEMED II qui en a assuré le financement, et des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) et l'International Tanker Owners Pollution Federation Limited (Fédération internationale anti-pollution des armateurs de pétroliers - ITOPF).

Les objectifs premiers de cette formation régionale étaient :

- de familiariser les participants à la Convention internationale de 1996 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses, telle que modifiée par d'un Protocole à la Convention SNPD 2010 (Convention SNPD 2010) ;
- de faciliter la préparation des pays bénéficiaires à la ratification du Protocole SNPD 2010 ; et
- d'identifier les meilleures pratiques pour sa mise en œuvre, y compris dans la législation nationale et les dispositions transitoires et de ratification.

Outre l'information des participants sur les dispositions de la Convention SNPD 2010, ces deux journées de formation ont été l'occasion pour les participants d'échanger points de vue et informations sur les différentes conditions à remplir dans le cadre du processus de mise en œuvre de la Convention.

Les participants se sont dits satisfaits du programme de la formation et ont exprimé des retours positifs vis-à-vis de celle-ci.

INTRODUCTION ET ORGANISATION

Dates et lieu

La formation sur le Protocole de 2010 modifiant la Convention internationale de 1996 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD PROT 2010) (ci-après désignée « la formation ») s'est tenue à St Julians, Malte, les 12 et 13 décembre 2012.

Elle a été organisée par le REMPEC dans le cadre du Projet régional financé par le fonds MEDA de l'Union Européenne (UE) « Coopération Euro-méditerranéenne sur la Sécurité Maritime et la Prévention de la Pollution provenant des navires – SAFEMED II » mis en œuvre par le Centre et le Programme d'activités du REMPEC pour 2012-2013. La participation à cette formation organisée en tant que Tâche 5.9 de l'Activité 5 du Projet était ouverte à l'ensemble des pays bénéficiaires de SafeMed II ainsi que aux représentants des autres Parties Contractantes à la Convention de Barcelone. Une traduction simultanée anglais/français et français/anglais était proposée.

Programme, supports et documentation de formation

La formation avait pour vocation de promouvoir la connaissance de la Convention SNPD 2010 dans la région Méditerranée et d'accompagner les étapes préparatoires à sa ratification et sa mise en œuvre. Le Programme, dont une copie est jointe en **Annexe II**, a donc été préparé dans cette perspective.

Le REMPEC a remis une copie papier du texte complet de la Convention SNPD 2010 et des Directives de compte rendu récemment approuvées sur les rapports à soumettre signalant les cargaisons SNPD donnant lieu à contribution (« Reporting Guidelines on the Submission of SNPD Contributing Cargo »), ainsi que d'autres supports utiles fournis par le FIPOL, l'ITOPF et le CEDRE. Un jeu complet de documents, dont les présentations et d'autres documents de référence, a également été remis sur clé USB à chaque participant à l'issue de la formation.

Participants

Des représentants des différents bénéficiaires du Projet SafeMed II dans la région méditerranéenne ont suivi la formation, plus un certain nombre de participants de Malte et un représentant de l'ITOPF. Le REMPEC a rempli ses objectifs en termes de participation ; la grande majorité des participants n'avait jamais reçu de formation sur le sujet.

Intervenants et experts

Des intervenants experts du FIPOL, de l'ITOPF et du REMPEC ont exposé les présentations de cette formation.

La liste des participants et intervenants est jointe en **Annexe I**.

2. INTRODUCTION AU SUJET ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

Contexte

Lorsque l'OMI a réuni, en 1984, une conférence devant réfléchir à l'introduction d'un nouvel instrument encadrant l'indemnisation des accidents impliquant des substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD), la question, alors trop complexe, a été mise de côté. Ce n'est qu'au début des années 1990 que le sujet a été remis à l'ordre du jour. La Convention internationale de 1996 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) a ainsi été adoptée par l'OMI à Londres en mai 1996.

Il est toutefois rapidement apparu que la ratification de ce texte posait problème aux États pour qui il était, en outre, difficile de garantir un compte rendu adéquat des substances transportées en colis. La Convention SNPD n'étant toujours pas entrée en vigueur en 2009 faute d'un nombre suffisant de ratifications, une seconde Conférence internationale a été organisée par l'OMI en avril 2010, marquant l'adoption du Protocole de modification de la Convention SNPD (Protocole SNPD 2010). Ce Protocole avait pour vocation d'apporter une réponse aux problèmes pratiques qui avaient empêché bon nombre d'États de ratifier la Convention d'origine.

Objectifs de la Formation

Les objectifs premiers de cette formation régionale étaient :

- de familiariser les participants avec la Convention internationale de 1996 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses, telle que modifiée par le Protocole SNPD de 2010 (Convention SNPD 2010) ;
- de faciliter la préparation des pays bénéficiaires à la ratification du Protocole SNPD 2010 ; et
- d'identifier les meilleures pratiques pour sa mise en œuvre, y compris dans la législation nationale et les dispositions transitoires et de ratification.

3. LA FORMATION

Discours d'ouverture

M. Jonathan Pace, Administrateur de programme hors classe a prononcé le discours d'ouverture au nom de M. Frédéric Hébert, Directeur du REMPEC. Il a souhaité la bienvenue aux participants et aux intervenants, rappelant qu'il s'agissait de la dernière activité devant être organisée dans le cadre du Projet SafeMed II conclu fin 2012. Il a ensuite brièvement exposé la finalité du Projet SafeMed, expliquant comment celui-ci s'intégrait au Programme d'activités du REMPEC. Il a également salué le soutien et la coopération des pays bénéficiaires du Projet SafeMed II.

M. Thomas Liebert, Responsable des Relations extérieures et conférences pour le FIPOL, s'est ensuite chargé d'introduire le sujet et d'expliquer comment le FIPOL apportait son aide

à l'OMI sur ses travaux sur la Convention SNPD. Il a également cité la coopération de longue date qui lie le FIPOL et le REMPEC.

Jour 1 – 12 décembre

- La formation s'est ouverte sur une présentation du Dr. Annabelle Nicolas de l'International Tanker Owners Pollution Federation Ltd (IOTPF) sur le thème du « Transport de SNPD par mer ». Mme Nicolas a rapidement énuméré les différents types de navires utilisés pour le transport de SNPD en vrac et sous forme de colis. Elle a ensuite évoqué les différentes Conventions internationales et les différents Codes qui régissent le transport de telles substances par mer. Le Dr. Nicolas a enfin expliqué, à renfort d'exemples, comment différents produits chimiques étaient identifiés par le système de classification des Nations Unies et par leur désignation officielle de transport.
- À l'issue de la présentation du Dr. Nicolas, une vidéo de 30 minutes de l'OMI intitulée « Substances chimiques, évaluation des risques et comportements » a été projetée.
- La présentation suivante a également été proposée par le Dr. Annabelle Nicolas de l'IOTPF, sous le titre « Présentation des problématiques et solutions de lutte en cas de déversements de SNPD – Aspects techniques et opérationnels des incidents impliquant des SNPD ». Le Dr. Nicolas a expliqué, étape par étape, en quoi consistait un Plan d'intervention d'urgence en cas d'incident chimique. Elle a ainsi passé en revue les outils et la stratégie de lutte en fonction des différents types de risques/produits déversés (évaporateurs & gaz ; barrages flottants ; solvants et ballasts).
- La dernière présentation de la matinée, intitulée « Cadre juridique international : prévention, lutte et coopération autour des incidents de pollution du milieu marin par des SNPD » a été proposée par M. Gabino Gonzalez, Responsable Programme OPRC au REMPEC. M. Gonzalez s'est attaché à décrire le cadre juridique international relatif aux cas de pollution du milieu marin par des substances nocives et potentiellement dangereuses, ainsi que les rôles de l'OMI et de son groupe de travail OPRC-SNPD. Il a notamment évoqué les difficultés qu'il convient de résoudre et surmonter concernant la ratification et la mise en œuvre de la Convention OPRC de 1990 et du Protocole OPRC-SNPD 2000.
- La session de l'après-midi a débuté par le visionnage d'une autre vidéo de 30 minutes intitulée « Plans d'urgence, opérations et formation ».
- M. Thomas Liebert, Responsable des Relations extérieures et conférences pour le FIPOL, a ensuite proposé une présentation sur le thème : « La Convention SNPD de 1996 et son Protocole de 2010 ». Il est revenu en détail sur la Convention SNPD de 1996, et notamment ses lacunes, ainsi que sur le Protocole SNPD de 2010, décrivant comment ce dernier texte devrait permettre de surmonter les obstacles que les États avaient rencontrés avec la ratification de la Convention SNPD de 1996. Il a également cité la Convention CLC (Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures) et la Convention portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. M. Liebert a exposé différents scénarios de demandes d'indemnisation en vertu des différentes Conventions applicables et dressé un comparatif des seuils de responsabilités établis par lesdites Conventions.

- M. Gabino Gonzalez du REMPEC a présenté la dernière intervention de la journée : « Coopération régionale pour la prévention et la lutte contre les incidents de pollution du milieu marin par des SNPD en mer Méditerranée ». Il est revenu sur le statut de ratification des Conventions de l'OMI sur la responsabilité et l'indemnisation et des Instruments régionaux applicables dans la région Méditerranée, et notamment le Protocole Prévention et Situations critiques de la Convention de Barcelone. M. Gonzalez a également rappelé quel était le rôle du REMPEC. Une courte vidéo présentant le système MIDSIS-TROCS, outil d'aide à la décision du REMPEC dont l'objectif est d'aider les décisionnaires compétents à gérer les cas de déversements de SNPD, a également été projetée.

Jour 2 – 13 décembre

- La deuxième journée de formation a commencé par une présentation de M. Thomas Liebert du FIPOL, sur « La responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés aux SNPD - Comment les procédures de demandes et d'indemnisation pour les cas de pollution aux SNPD pourraient fonctionner ». M. Liebert a expliqué les principaux types de demandes et comment elles seraient gérées en vertu de la Convention SNPD 2010. Il a également évoqué les problèmes les plus courants auxquels le FIPOL est généralement confronté dans la gestion de ces dossiers.
- La présentation suivante, également à porter au crédit du FIPOL, a été proposée par Mme Katrin Park, Responsable Relations extérieures du FIPOL. Dans son exposé intitulé « Préparatifs en vue de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention SNPD et du Protocole de 2010 », Mme Park a d'abord rappelé quelques informations contextuelles sur la Convention et le Protocole, et notamment sur le statut de ratification par les États, avant de passer en revue les différents aspects que les États doivent prendre en considération dans leur préparation à la ratification de la Convention SNPD 2010. Elle a cité, entre autres tâches, la mobilisation de toutes les parties prenantes. Pour ce qui concerne les meilleures pratiques à suivre, le Danemark, le Canada et les Pays-Bas ont été cités comme exemples.
- C'est M. Thomas Liebert du FIPOL qui a conclu cette matinée avec une présentation sur « Le Protocole SNPD 2010 : directives de compte rendu », au cours de laquelle il a expliqué dans le détail les Directives de compte rendu et les formulaires afférents qui venaient d'être approuvés lors de l'Atelier SNPD organisé par l'OMI les 12 et 13 novembre 2012. Il a également abordé les obligations de rapports à soumettre signalant les cargaisons donnant lieu à contribution, à la fois pendant la période transitoire et après l'entrée en vigueur de la Convention SNPD 2010, y compris les quatre scénarios et les principales caractéristiques de ces Directives de compte rendu. M. Liebert a conclu sur le point de vue du secteur.
- L'après-midi, lors de la session de clôture de la formation, M. Liebert s'est proposé, au vu des questions soulevées par les participants, de résumer et repasser en revue les principales Conventions relatives à la responsabilité et à l'indemnisation en cas de pollution du milieu marin, en expliquant les raisons des chevauchements entre ces textes, par exemple la question des « hydrocarbures persistants » reprise dans les Conventions CLC, FIPOL et SNPD. Un exercice pratique sur les exigences de compte rendu a également été organisé : les participants ont ainsi pu se prêter à un exercice de compte rendu d'un déversement de SNPD en vertu de la Convention SNPD 2010.

- À l'issue de la formation, un tour de table a permis à l'ensemble des participants de présenter brièvement les actions et mesures prises par leurs Administrations respectives en vue de la ratification de la Convention SNPD 2010.

4. ÉVALUATION ET CONCLUSION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, tous les participants ont répondu à un questionnaire d'évaluation. Ils ont exprimé un vif intérêt pour le sujet et le contenu ; l'organisation de la formation semble avoir satisfait la majorité d'entre eux. Une synthèse des résultats des formulaires d'évaluation remplis par les participants est proposée en **Annexe III** de ce rapport.

M. Frédéric Hébert, Directeur du REMPEC, a conclu la formation et remercié l'ensemble des participants et des intervenants pour leur contribution à la réussite de celle-ci. Un certificat de participation et une clé USB contenant tous les supports de formation (y compris les présentations) ainsi que des documents de référence ont été remis à chacun des participants.

Annexe I

FINAL LIST OF PARTICIPANTS / LISTE FINALE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Mr. Endrit SHASHAJ

Head of Maritime Security Inspection and FSC
Albanian General Maritime Directorate
Lagja Taulantia
Durrës

Tel No: +355 52 229 709
Mobile: +355 066 209 0984
E-mail: endrit.shasjhaj@gmail.com

Mr. Elson THANA

Specialist in the Sector of Maritime Transport Policies
Ministry of Public Works and Transport
Sheshi "Skenderberj" No. 5
Tirana

Tel No: +355 4 23 80 744
Mobile: +355 67 407 1978
Fax No: +355 4 22 25 196
E-mail: elson.thana@mppt.gov.al

ALGERIA/ ALGERIE

Capitaine Fatma Zohra SADOON

Administrateur des Affaires maritimes 1^{ère} class
Service national des Garde Côtes (SNGC)
Commandant des Forces Navales
Quai No 7 Port d'Alger
16000 Alger

Tel No: +213 21 43 07 92
Portable: +213 558 26 21 03
Fax No: +213 21 43 07 92
E-mail: flower_seal2@yahoo.fr

EGYPT/ EGYPTE

Captain Khaled Morsy Hassan ABDELNABI

Port State Control Inspector
Egyptian Authority for Maritime Safety (EAMS)
Bab-Gomorok 1
21513 Alexandria

Tel No: +20 03 48 31 540
+20 03 48 52 854
Mobile: +20 01 22 45 131 32
Fax No: +20 03 48 31 540
E-mail: khaled_morsy2311@hotmail.com

Mr. Abdelhakim Elsayed Mohamed YOUSSEF

Port State Control Officer
Egyptian Authority for Maritime Safety (EAMS)
Bab-Gomorok 1
21513 Alexandria

Tel No: +20 65 32 57 369
Mobile: +20 01 22 44 3 99 32
Fax No: +20 65 32 57 368
E-mail: a_hakimyoussef_psc@yahoo.com

ISRAEL / ISRAEL

Mr. Nitzan SARIG

Senior Economist for Foreign Relations Co-ordinator
Shipping and Port Authority
Ministry of Transport National Infrastructure and Road Safety
Pal Yam 15
P.O. Box 806
Haifa 31999

Tel No: +972 4 863 21 61
Mobile: +972 050 621 29 84
Fax No: +972 4 863 21 11
E-mail: sarign@mot.gov.il

Mr. Nir LEVINSKI

MARPOL Inspector
Marine and Coastal Environment Division
Ministry of the Environment
Pal Yam Street 15 A
31007 Haifa

Tel No: +972 04 863 35 04
Mobile: +972 050 623 7601
Fax No: +972 04 862 99 37
E-mail: NIRL@SVIVA.GOV.IL

JORDAN / LA JORDANIE

Captain Mohammad Mahmoud Methkal OBEIDAT

Police Officer

Public Security (Royal Department for Environmental Protection)

Al Aqaba Old City

Aqaba

Tel No: +962 32015858-219

Mobile: +962 795 86 89 88

E-mail: obidat1990@yahoo.com

Mr. Abdel Rahman Mohammad Sabbah DARWISH

Flag State Surveyor

Jordan Maritime Authority

Alrasheed Street

P.O. Box 171

Aqaba 77110

Tel No: +962 3 201 5858 -219

Mobile: +962 797274 787

Fax No: +962 3 206 03 11

E-mail: abed_dr2006@yahoo.com

MALTA/ MALTE

Mr. Keon VELLA

Flag & Port State Control Inspector

Transport Malta

Xatt l'Ghassara ta l-Gheneb

Marsa MR.S 1917

Tel No: +356 21 25 03 60

Mobile: +356 79 69 13 20

Fax No: +356 21 2414 60

E-mail: keon.vella@transport.gov.mt

Dr. Dulcie ZAMMIT

Registrar of Ships

Transport Malta

Merchant Shipping Directorate

Xatt l'Ghassara ta l-Gheneb

Marsa MR.S 1917

Tel No: +356 22 91 43 10

Mobile: +356 99 077 111

Fax No: +356 21 2414 60

E-mail: dulcie.zammit@transport.gov.mt

MALTA/ MALTE (cont.)

Mr. Neville SPITERI

Merchant Shipping Executive
Transport Malta
Merchant Shipping Directorate
Xatt l'Ghassara ta l-Gheneb
Marsa MR.S 1917

Tel No: +356 21 250 360
Mobile: +356 79 35 99 72
Fax No: +356 21 2414 60
E-mail: neville.a.spiteri@transport.gov.mt

MONTENEGRO / MONTENEGRO

Ms. Darinka JOKSIMOVIĆ

Senior Advisor
Prevention of Pollution from Ships division
Maritime Safety Department
Marsala Tita 7
85000 Bar

Tel No: +382 30 313 240
Mobile: +382 69 312 550
Fax No: +382 30 313 274
E-mail: nina.joksimovic@pomorstvo.me

Ms. Ksenija RAKOČEVIĆ

Advisor
Prevention of Pollution from Ships division
Maritime Safety Department
Marsala Tita 7
85000 Bar

Tel No: +382 30 313 240
Mobile: +382 69 019 741
Fax No: +382 30 313 274
E-mail: ksenija.rakocevic@pomorstvo.me

THE STATE OF PALESTINE / L'ETAT DE PALESTINE

Mr. Ziad J.E. OBAID

Assistant Chairman of Seaports Authority
Seaports Authority – Palestine
Omar Almokhtar Street
Al Esraa Tower
Gaza

Tel No: +970 8 2826 737
Mobile: +970 599 50 6666
Fax No: +970 8 2826 747
E-mail: obiadiad@yahoo.com

THE STATE OF PALESTINE / L'ETAT DE PALESTINE (cont.)

Mr. Omar SALMAN

Director General
Ministry of Transport
Al-Nahda Street
Ramallah 00970

Tel No: +970 22 951 460
Mobile: +970 59 891 00 62
Fax No: +970 22 951 460
E-mail: omarsalman66@yahoo.com

TUNISIA / TUNISIE

M. Mourad GHORBEL

Sous-directeur de la navigation maritime
Ministère de Transport
Rue El Bouazizi
1002 Tunis

Tel No: +216 71 772 110
Portable +216 98 22 7531
Fax No: +216 71 806 413
E-mail: mourad.ghorbel@mt.gov.tn

M. Rachid FELFEL

Directeur
Office de la marine et des ports
La Goulette 2060
Tunis

Tel No: +216 71 736 684
Portable +216 98 455 658
Fax No: +216 71 735 589
E-mail: r.felfel@ommp.nat.tn

TURKEY / TURQUIE

Mr. Burak AYKAN

Maritime Expert
Ministry of Transport, Maritime Affairs and Communications
Hakki Turaylic Caddesi No. 5 Emek
06500 Ankara

Tel No: +90 312 203 1000 Ext: 3487
Mobile: +90 5333 255 349
Fax No: +90 312 231 33 06
E-mail: burak.aykan@uma.gov.tr

TURKEY / TURQUIE (cont.)

Mr. Hakan AKYILDIZ

Ship Inspection Officer
Ministry of Transport, Maritime Affairs and Communications
General Directorate for Regulating of Sea and Inland Waters
Hakkı Turaylıç Caddesi No:5 Emek /
06500 Ankara

Tel No: +90 312 203 10 00 Ext. 3487
Mobile: +90 505 260 5607
Fax No: +90 312 231 33 06
E-mail: hakanakyildiz@uma.gov.tr

THE INTERNATIONAL TANKERS OWNERS POLLUTION FEDERATION LTD (ITOPF)

Dr. Joe GREEN

Technical Advisor
ITOPF
1 Oliver's Yard
55 City Road
London EC1Y 1 HQ
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 207 566 6999
Mobile: +44 7545942183
Fax No: +44 207 566 6950
E-mail: joegreen@itopf.com

SPEAKERS / CONFÉRENCIERS

THE INTERNATIONAL OIL POLLUTION COMPENSATION FUNDS (IOPC FUNDS)/ LES FONDS INTERNATIONAUX D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES (FIPOL)

Mr. Thomas LIEBERT

Head, External Relations & Conference
E-mail: Thomas_Liebert@IOPCFund.org

Ms. Katrin PARK

External Relations Officer
E-mail: Katrin_Park@IOPCFund.org

IOPC Funds
Portland House
Bressenden Place
London SW1E 5PN
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 207 592 7100
Fax No: +44 207 592 71 11

THE INTERNATIONAL TANKERS OWNERS POLLUTION FEDERATION LTD (ITOPF)

Dr. Annabelle NICOLAS-KOPEC

Technical Advisor
ITOPF
1 Oliver's Yard
55 City Road
London EC1Y 1 HQ
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 207 566 6999
Fax No: +44 207 566 6950
Mobile: +44 7793 83 59 55
E-mail: annabellenicolas@itopf.com

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)/ CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR
L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE
(REMPEC)**

Mr. Gabino GONZALEZ
Programme Officer, OPRC
REMPEC
Maritime House
Lascaris Wharf
Valletta VLT 1921
Malta

Tel No: +356 21 33 72 96/7/8
Fax No: +356 21 33 99 51
E-mail: ggonzalez@rempec.org

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mr. Rachid TITOUAH
Interpreter

Ms. Simona MARCHETTI
Interpreter

80/1 Tigné Street
Sliema SLM3170
Malta

Tel No: +356 21 322 404
+356 21 333 642
+356 21 319 008
Fax No: +356 21 319 008
E-mail: info@itamalta.com

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)/ CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR
L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE
(REMPEC)**

Mr. Frederic HEBERT

Director

E-mail: fhebert@rempec.org

Mr. Jonathan Pace

Senior Programme Officer

E-mail: jpace@rempec.org

Mr. Gabino GONZALEZ

Programme Officer, OPRC

E-mail: ggonzalez@rempec.org

Captain Joseph ZERFA

SAFEMED, Project Officer, Maritime Safety

E-mail: jzerafa@rempec.org

Mr. Christopher SACCO

Administrative/Financial Assistant

E-mail: csacco@rempec.org

Ms. Amanda BONAVIA

Secretary/Administrative Assistant

E-mail: mbonavia@rempec.org

Mr. Mario BONELLO

Technical Assistant/Logistics

REMPEC

Maritime House

Lascais Wharf

Valletta VLT 1921

Malta

Tel No: +356 21 33 72 96/7/8

Fax No: +356 21 33 99 51

E-mail: rempec@rempec.org

Annexe II

PROGRAMME

Jour 1 – mercredi 12 décembre		
08h30 – 09h00	Enregistrement	
09h00 – 09h30	Ouverture et Introduction à la formation	REMPEC/FIPOL
09h30 – 10h00	Transport des SNPD par voie maritime	ITOPF
10h00 – 10h30	Evaluation des dangers et du comportement des substances chimiques (vidéo)	
10h30 – 11h00	<i>Pause-café</i>	
11h00 – 11h30	La lutte en cas de déversement de SNPD : vue d'ensemble et défis - Aspects opérationnels et techniques d'incidents impliquant des SNPD	ITOPF
11h30 – 12h30	Cadre juridique international : préparation, lutte et coopération en matière d'incidents de pollution marine par les SNPD	REMPEC
12h30 – 14h00	<i>Déjeuner</i>	
14h00 – 14h30	Planification d'urgence, opérations et formation (vidéo)	
14h30 – 15h30	La Convention SNPD 1996 et le Protocole de 2010	FIPOL
15h30 – 16h00	<i>Pause-café</i>	
16h00 – 16h45	Coopération régionale pour la prévention et la lutte contre les incidents de pollution marine par les SNPD en Méditerranée	REMPEC
16h45 – 17h00	Questions et discussion	
17h00	Clôture du jour 1	

Jour 2 – jeudi 13 décembre		
09h00 – 10h00	Préparation pour la ratification et la mise en œuvre des stipulations de la Convention SNPD et du Protocole de 2010 (Partie 1)	FIPOL
10h00 – 10h30	<i>Pause-café</i>	
10h30 – 11h30	Préparation pour la ratification et la mise en œuvre des stipulations de la Convention SNPD et du Protocole de 2010 (Partie 2)	FIPOL
11h30 – 12h30	Responsabilité et Indemnisation pour dommages causés par les SNPD – Comment les indemnités et procédures de demande de remboursement pourraient-elle s’appliquer aux dommages par les SNPD	FIPOL
12h30 – 12h45	<i>Questions et discussion</i>	
12h45 – 14h30	<i>Déjeuner</i>	
14h30 – 15h30	Calculateur de contribution pour les cargaisons de SNPD (incluant les exigences concernant la soumission des rapports et un exercice de soumission de rapport)	FIPOL
15h30 – 16h00	<i>Pause-café</i>	
16h00 – 16h30	Questions et discussion. Evaluation de la formation	
16h30 – 17h00	Présentation des certificats et remarques de clôture	

Annexe III

RÉPONSES DES PARTICIPANTS AU FORMULAIRE D'ÉVALUATION

1. Cette formation a-t-elle répondu à vos attentes ?

Oui, même au-delà

12

Oui, plus ou moins

7

Non, elle n'a pas répondu à mes attentes

2. Globalement, comment évaluez-vous le contenu et la qualité des interventions/présentations ?

Excellentes

16

Plutôt bonnes

1

Bonnes

3

Insuffisantes

3. Cet atelier vous a-t-il permis d'acquérir des connaissances ?

Oui, beaucoup

19

Un peu

1

Pas suffisamment

4. Les connaissances acquises lors de l'atelier vous seront-elles utiles dans votre travail ?

Oui, beaucoup

15

En partie

5

Non

Autres commentaires ?

- *Les connaissances acquises seront utiles à mon Administration*
- *Une bonne expérience, positive et une excellente organisation*
- *Tout à fait utile pour la phase de ratification du Protocole SNPD*
- *A proposé des informations et exercices importants*

5. Estimez-vous que la durée des interventions/présentations était adaptée ?

Parfaite

Trop longue

Trop courte

6. Avez-vous eu assez de temps pour vos questions ?

Oui

Non

7. Selon vous, cette formation aurait-elle dû couvrir d'autres problématiques ou d'autres sujets ?

(Compilation de toutes les réponses)

- *Infos complémentaires sur les techniques SNPD, études de cas et supports de référence*
- *Infos complémentaires sur les questions problématiques pour les États*
- *Plus de temps pour d'autres exercices.*

8. Avez-vous trouvé utile de rencontrer d'autres représentants de la région Méditerranée ?

Oui

Non

9. Quelles interventions/présentations avez-vous jugées les plus intéressantes ?

(Compilation de toutes les réponses)

Toutes les présentations étaient intéressantes.

10. Quelles interventions/présentations avez-vous jugées les moins intéressantes ?

(Compilation de toutes les réponses)

Aucune

11. Globalement, vous estimez-vous satisfait(e) de cette formation ?

Très satisfait(e)

Satisfait(e)

Insatisfait(e)

12. Autres commentaires

(Quelques-uns des commentaires exprimés)

- *Tout était bien organisé*
- *Un grand merci au REMPEC et aux intervenants.*